

## **Le gouvernement lance officiellement une consultation sur les secteurs interdits**

Comme il l'a annoncé le 25 septembre dernier, dans sa réponse à la mise en demeure de la Commission européenne, le gouvernement a confié au directeur de la DDM, Alain Seban, la conduite d'une consultation de l'ensemble des acteurs concernés par les secteurs interdits de publicité télévisée. Celle-ci sera menée par la DDM, avec l'appui de la DGCCRF. La Direction du livre et de la lecture et le Centre national de la cinématographie seront également associés pour chacun des secteurs qui les concerne. Toutes les personnes qui souhaiteraient s'exprimer sur ces sujets sont invitées à contacter la DDM afin de faire parvenir une contribution écrite et/ou d'être reçus à leur demande.